

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FILLINGES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

EN DATE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du CCAS.

Date de la convocation : 6 juin 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 6
- votants : 7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE** Alexandra, **DUNAND** Philippe, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **JANIN** Jean-Louis, **MANSAY** Laurent.

EXCUSES : Madame **FOLLEA** Dominique qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline.

ABSENTS : Mesdames, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **CHENEVAL** Alexia, **DEGORRE** Luc, **DUBOIS** Gaëlle, **PUVILLAND** Nathalie, **RULLIER** Claude.

Madame **GUIARD** Jacqueline est élue secrétaire.

N° 02 - 06 - 2024

Demande de subventions des associations « La Ligue contre le cancer – Haute-Savoie » et « SEPas Impossible association »

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu deux nouvelles demandes de subventions :

- une demande de l'association « La Ligue contre le cancer – Haute-Savoie »,
- une demande de l'association « SEPas Impossible association »

En ce qui concerne la première association, il s'agit du comité Haute-Savoie de « La Ligue ». Reconnue d'utilité publique, cette association a pour but de venir en aide aux malades atteints de cancer et soutenir la recherche scientifique dans ce domaine. L'association sollicite toutes les communes sans préciser le montant attendu.

La deuxième association, SePas Impossible fête ses 10 ans cette année. Elle vient en aide aux personnes atteintes de sclérose en plaques. L'association sollicite toutes les communes sans préciser le montant attendu.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré - par 7 voix :

- vu la demande de subvention de l'association « La Ligue contre le cancer – Haute-Savoie » ;
- vu la demande de subvention de l'association « SEPas Impossible association » ;
- décide d'accorder une subvention de :
 - 100 € à l'association « La Ligue contre le cancer – Haute-Savoie »
 - 100 € à l'association « SEPas Impossible association »

Pour copie conforme, Fillinges le
Transmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Président,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par transmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication, le